

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 9, 2024

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:15 p.m. [ET] to consider Bill S-230, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act.

Senator Brent Cotter (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good afternoon, honourable senators. Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

[*English*]

My name is Brent Cotter. I am a senator from Saskatchewan. I am the Chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. I invite my colleagues to introduce themselves, starting on my left with the deputy chair.

Senator Batters: Denise Batters from Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Carignan: Hello. Claude Carignan from Quebec.

[*English*]

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

[*Translation*]

Senator Audette: [*Innu-Aimun spoken*] Michèle Audette from Quebec.

Senator Oudar: Manuelle Oudar from Quebec.

Senator Dalphond: Hello. Pierre Dalphond from Quebec. I represent the De Lorimier division.

[*English*]

Senator Prosper: Paul J. Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, Treaty 6 territory.

Senator Pate: Kim Pate, and I live here in the surrendered, unceded territory of the Algonquin Anishinaabeg.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 9 octobre 2024

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 15 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-230, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Le sénateur Brent Cotter (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour, honorables sénateurs. Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

[*Traduction*]

Je m'appelle Brent Cotter. Je suis sénateur de la Saskatchewan. Je suis le président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. J'invite mes collègues à se présenter, en commençant à ma gauche par la vice-présidente.

La sénatrice Batters : Denise Batters, de la Saskatchewan.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Bonjour. Claude Carignan, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

[*Français*]

La sénatrice Audette : [*mots prononcés en innu-aimun*] Michèle Audette, du Québec.

La sénatrice Oudar : Manuelle Oudar, du Québec.

Le sénateur Dalphond : Bonjour. Pierre Dalphond, division De Lorimier, au Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Prosper : Paul J. Prosper, de la Nouvelle-Écosse, territoire Mi'kma'ki.

La sénatrice Simons : Paula Simons, de l'Alberta, territoire visé par le Traité n° 6.

La sénatrice Pate : Kim Pate; je vis sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne from Quebec.

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario.

[English]

The Chair: Honourable senators, we are meeting in public today to discuss the reporting options for Bill S-230, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act.

As members will recall, the committee adopted Bill S-230 without amendment on February 15, 2024. However, it was agreed by the committee to defer the final question on whether the chair — that is now me — should report the bill to the Senate, and we deferred that until we had received further information from the table officers regarding Royal Recommendations as well as a cost estimate from the Parliamentary Budget Officer, or PBO, on the new elements introduced in the bill. I think members have received all of those documents. They were received and shared with committee members over the spring.

Having satisfied the requirements of the motion, the committee can now proceed with further discussion on how we wish to move forward.

Let me describe to you what I think is the context of this. We have received information around cost estimates — wide-ranging ones — from the Parliamentary Budget Officer. We have also received information and guidance from the table officers to the effect that notwithstanding concerns that any particular senator may have, such questions regarding the Royal Recommendation are not raised very often at committees, and the committee does not actually have the authority to make such a determination.

As a consequence, for those who would have those concerns, if you are comfortable with this, we ought to hear about those on the floor of the chamber. If there is a general consensus regarding that, I would be prepared to move to consideration of the final question, but I want to acknowledge Senator Batters.

Senator Batters: I don't want to restrict the comments that may come out of this. These are documents that we've had here and have had for some time, so I think there could certainly be comments about that, and then we can see what arises as a part of this discussion.

The Chair: I don't quite understand where you would like to go. You want to entertain a conversation about this question here?

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[Traduction]

Le président : Honorables sénateurs, nous nous réunissons en public aujourd'hui pour discuter des options de rapport pour le projet de loi S-230, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Les sénateurs se souviendront que le comité a adopté le projet de loi S-230, sans amendement, le 15 février 2024. Toutefois, le comité a convenu de reporter la question finale à savoir si le président — moi-même maintenant — devait faire rapport du projet de loi au Sénat, et ce, jusqu'à ce que nous ayons reçu de plus amples renseignements des greffiers au Bureau concernant les recommandations royales ainsi qu'une estimation, par le directeur parlementaire du budget, des coûts des nouveaux éléments introduits dans le projet de loi. Je pense que les sénateurs ont maintenant reçu tous ces documents. Nous les avons obtenus et transmis aux membres du comité le printemps dernier.

Comme nous avons satisfait aux exigences de la motion, le comité peut maintenant poursuivre la discussion sur la manière dont nous souhaitons aller de l'avant.

Permettez-moi d'essayer de situer cette question dans son contexte. Le directeur parlementaire du budget nous a communiqué ses estimations de coûts — lesquels sont plutôt considérables. Nous avons également reçu les indications des greffiers au bureau qui nous ont fait valoir que, malgré les préoccupations que peut avoir un sénateur en particulier, de telles questions concernant la recommandation royale ne sont pas soulevées très souvent au sein des comités, et que notre comité n'a pas vraiment l'autorité nécessaire pour prendre une telle décision.

Par conséquent, si cela peut répondre à vos préoccupations, nous devrions discuter de ces questions à la Chambre du Sénat. S'il y a consensus à ce sujet, je serais prêt à passer à l'examen de la question finale, mais je vais d'abord donner la parole à la sénatrice Batters.

La sénatrice Batters : Je ne voudrais pas qu'on limite les interventions sur cette question. Il s'agit de documents que nous avons en main depuis un certain temps déjà. J'estime donc qu'il pourrait y avoir des commentaires à ce sujet. Nous verrons ensuite ce qui ressortira de cette discussion.

Le président : Je ne comprends pas très bien où vous voulez en venir. Vous désirez entreprendre un échange sur cette question dès maintenant?

Senator Batters: Yes.

The Chair: For the purposes of getting viewpoints on the record?

Senator Batters: It could be, yes, or perhaps — like you said — it didn't sound like it is an absolute prohibition, but there could be arguments that I would like to hear about that issue.

The Chair: Do you want to make one?

Senator Batters: Not right now. I will hang back a little bit on that.

The Chair: All right.

Do others want to make any arguments or submissions in relation to either the documents that we received or the process moving forward?

Senator Tannas: I am wondering, in light of the guidance we got from table officers, if we should report the bill with our cost estimates and leave it — if we could report the bill with even an observation that just said that it is not for us to decide and that the chamber needs to read this report in the context of the bill. Somebody may then refer it to the Speaker.

We have a reference to the Speaker right now on an \$8-million bill, as to whether or not she thinks it needs a Royal Recommendation and whether or not the bill is in order.

This bill is somewhere between \$6.8 million and \$2.068 billion, so it is a pretty wide range. I would support sending it, with the information that we now have as part of the appendix or attachment or observation — I don't know what you want to call it — and leave it in the hands of the chamber and, ultimately, likely the Speaker. Right?

[*Translation*]

Senator Carignan: The other way is to raise the need for royal proclamation here before you, and you decide whether the bill complies with Senate rules.

The cost is fairly steep. As Senator Tannas said, it's between \$8 million and \$2 billion.

For comparison purposes, I asked the Library of Parliament analyst who supports the National Finance Committee, which I chair, to find the total budget for Correctional Service Canada.

La sénatrice Batters : Oui.

Le président : Pour que les différents points de vue puissent être exprimés officiellement?

La sénatrice Batters : C'est une possibilité. Il ne devrait pas y avoir d'interdiction formelle, car il pourrait y avoir des arguments que j'aimerais entendre sur cette question.

Le président : Auriez-vous vous-même des observations à nous soumettre?

La sénatrice Batters : Pas pour l'instant. Je vais attendre un peu avant d'en parler.

Le président : Très bien.

D'autres sénateurs souhaitent-ils nous présenter des arguments ou des observations concernant les documents que nous avons reçus ou la marche à suivre?

Le sénateur Tannas : À la lumière des indications que nous avons reçues des greffiers, je me demande si nous ne devrions pas faire rapport du projet de loi en y joignant seulement les estimations de coûts que nous avons obtenues. Si nous pouvions faire rapport du projet de loi en y annexant ne serait-ce qu'une observation indiquant que ce n'est pas à nous de décider et que la Chambre du Sénat doit prendre connaissance de ce rapport dans le contexte du projet de loi. On pourrait alors en référer à la Présidente.

Nous avons actuellement un renvoi à la Présidente pour savoir si un projet de loi de 8 millions de dollars est recevable et nécessite une recommandation royale.

Les coûts du projet de loi à l'étude se situeraient quelque part entre 6,8 millions et 2,068 milliards de dollars, ce qui représente une fourchette assez large. Je serais favorable à son renvoi, en joignant les informations que nous avons maintenant dans l'annexe, la pièce jointe ou l'observation — selon le nom que vous voulez lui donner — et en laissant la décision à la Chambre du Sénat et, en définitive, sans doute à la Présidente. Est-ce que cela est envisageable?

[*Français*]

Le sénateur Carignan : L'autre façon, c'est de soulever la nécessité de la proclamation royale ici, devant vous, et que vous décidiez si le projet de loi est conforme aux règles du Sénat.

C'est quand même assez important comme coût. Comme le sénateur Tannas le disait, c'est entre 8 millions et 2 milliards de dollars.

À des fins de comparaison, j'ai demandé à l'analyste de la Bibliothèque du Parlement qui appuie le Comité des finances nationales, que je préside, de trouver le budget total de Service correctionnel Canada.

The current budget is \$3 billion, so the financial consequences could be quite significant. It seems pretty obvious to me that the bill requires Royal Recommendation, considering the criteria established in previous rulings by speakers of the Senate. The one by Senator Kinsella, in particular, raised the issue.

I would even be prepared to raise the point immediately and ask you, Mr. Chair, as chair of the committee, to rule on the receivability of the bill. Of course, there is always the possibility of raising the matter in the chamber as well. One thing is for sure: We need to highlight the financial consequences we learned about from the information in the report we received, if you decide to let it go through.

[English]

The Chair: I will call on other speakers, but, Senator Carignan, I'm not clear with respect to the vote on the receivability of the bill. We would be in a position to vote on the question of whether the chair will report the bill to the chamber in its present form; we could vote on that.

Senator Carignan: I got it.

[Translation]

I understand that position, but there is also a seventh possibility, which is not in the table officers' report. It involves someone raising a point of order in committee to say that the bill is not receivable in committee because it needs a royal proclamation.

[English]

The Chair: Let me just say before we hear from others that I would be happy to receive such a motion. Based on the advice I've been given and what has been shared with you, I would rule against that. Then we could invite a vote if that were the course you wanted to take.

Just before we decide on that, let's hear from other senators and then chart our course.

[Translation]

Senator Oudar: To sum up the decision before us today, you will tell us whether we are making a mistake or not, since we are not procedural experts. As I understand it, we have three choices.

Le budget actuel est de 3 milliards de dollars, donc c'est quand même assez important comme conséquences financières. Il me semble assez évident que le projet de loi nécessite une recommandation royale, lorsqu'on regarde les critères qui sont établis dans les décisions précédentes des Présidents du Sénat, notamment celle du sénateur Kinsella qui fait état de cette situation.

Je serais même prêt à soulever le point immédiatement et à vous demander de trancher, monsieur le président, comme président du comité, sur la recevabilité du projet de loi. Évidemment, il y a toujours la possibilité de soulever la question à la Chambre également. Une chose est certaine : on doit faire état des conséquences financières que l'on a dans l'information que l'on a reçue dans le cadre du rapport, si vous décidez de le laisser aller quand même.

[Traduction]

Le président : Je vais donner la parole à d'autres intervenants, mais, sénateur Carignan, je ne sais pas ce que vous voulez dire exactement concernant le vote sur la recevabilité du projet de loi. Nous pourrions nous prononcer sur la question consistant à savoir si le président doit faire rapport du projet de loi au Sénat dans sa forme actuelle; nous pourrions prendre un vote à ce sujet.

Le sénateur Carignan : J'ai compris.

[Français]

Je comprends la position, mais il y a aussi la septième possibilité, qui n'est pas dans le rapport du greffier, et qui est que quelqu'un soulève une question de Règlement en comité pour dire que le projet de loi ne peut pas être recevable en comité, puisqu'il nécessite une proclamation royale.

[Traduction]

Le président : Permettez-moi de dire, avant que nous n'entendions les autres sénateurs, que je serais heureux de recevoir une telle motion. Suivant les conseils qui m'ont été donnés et compte tenu de ce qui vous a été communiqué, je m'y opposerais. Nous pourrions éventuellement demander un vote, si c'est la voie que vous voulez suivre.

Avant de prendre cette décision concernant la suite des choses, écoutons ce que les autres sénateurs ont à dire.

[Français]

La sénatrice Oudar : Pour résumer devant quelle décision nous sommes aujourd'hui, vous nous direz si nous nous trompons ou non, car nous ne sommes pas des spécialistes de la procédure. Je comprends que nous avons trois choix aujourd'hui.

The first choice is to report the bill with no amendments or observations. If we take that route, it goes back to the Senate, and there will be no debate or vote. That's the first scenario: no amendments, no observations, the bill goes to the Senate and there is no vote or debate.

The second scenario is to report the bill with amendments or observations. If we do that, I believe it is then placed on the Orders of the Day for consideration at an upcoming sitting of the Senate. There will be a discussion, and time limits will apply. The Senate could adopt, amend or defeat our committee's report.

The third scenario is to recommend that the Senate not proceed further with the bill. At that point, it stops here, and the committee decides to adopt a report recommending that the bill not be passed.

These are the three scenarios I've understood from all the documents I read about procedure. I may be wrong, and there may be another option before us. We have a decision to make as a committee, but it must be based on only one of the options. They are on pages 2 and 3 of the document you gave us.

[English]

The Chair: Senator Oudar, you have described the options fairly well, with this one qualification: If the bill goes back with an amendment, then it does get reported and debated. If it goes back with just an observation, then the bill is only reported back without debate. Otherwise, the description you provided is accurate in terms of our options.

We are now at the point where, in the normal course, we move to report the bill unamended unless we receive a proposal to entertain a different option. I am suggesting that is the default option, which is where we would go unless there were an intervention that proposes a motion. Senator Carignan has articulated one approach.

Before we move to that, if there are other comments, I invite them.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I will be very brief. I am replacing someone today.

I just wanted to say that, for all the recent Senate bills that I supported, I read up on royal proclamation. In all those cases — though I'm not sure that this is what is under discussion today — that decision falls to the Speaker of the Senate or of the House of Commons. That is what I understood from everything I've read.

Le premier choix, c'est de faire rapport du projet de loi sans amendements ou observations. Si on prend cette voie, il retourne au Sénat et il n'y a pas de débat ni de vote. C'est un premier scénario : pas d'amendements, pas d'observations, le dossier va au Sénat, il n'y a pas de vote ni de débat.

Le deuxième scénario, c'est de faire rapport du projet de loi avec amendements ou observations. Si on fait cela, je crois comprendre qu'ensuite, il est inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Sénat. Il y aura une discussion et des temps de parole vont s'appliquer. Le Sénat peut adopter, modifier ou rejeter le rapport de notre comité.

Le troisième scénario, c'est de recommander que le Sénat cesse l'adoption du projet de loi; cela s'arrête ici à ce moment-là, et c'est le comité qui décide d'adopter un rapport qui recommande de rejeter l'adoption du projet de loi.

Ce sont les trois scénarios que j'ai compris à partir de tous les documents que j'ai lus dans la procédure. Je ne sais pas si je me trompe ou s'il y a autre chose devant nous sur la table. Donc, on a effectivement une décision à prendre comme comité, mais dans une seule de ces options. Elles sont aux pages 2 et 3 du document que vous nous avez donné.

[Traduction]

Le président : Sénatrice Oudar, vous avez assez bien décrit les options, à une nuance près. Si le projet de loi est renvoyé avec un amendement, il doit faire l'objet d'un rapport et d'un débat. S'il est renvoyé avec une simple observation, il n'y a pas de débat. Pour le reste, la description que vous avez fournie est exacte en ce qui concerne nos options.

Nous en sommes maintenant au point où nous proposerions habituellement de faire rapport du projet de loi sans amendement. Je dirais que c'est l'option par défaut, et c'est ce que nous ferions à moins que quelqu'un propose par voie de motion que nous envisagions une option différente. Le sénateur Carignan a soulevé une possibilité.

Avant de passer à cela, je vais donner la parole aux autres sénateurs qui auraient des commentaires.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je serai très brève. Je remplace quelqu'un ici aujourd'hui.

Je voulais juste dire que, pour tous les derniers projets de loi d'initiative sénatoriale que j'ai défendus, j'ai fait des lectures sur la proclamation royale, et dans tous les cas — je ne sais pas si c'est ce dont on débat ici —, c'est au Président du Sénat ou de la Chambre des communes de prendre cette décision. C'est ce que j'ai compris de toutes mes lectures.

With this in mind, it seems to me that halting the study of the bill here and sending it out into the void — which is what we are doing — would presume a future ruling on the matter by the Speaker of the Senate.

That is what little I know about the issue, so I'm sharing it with the committee.

[*English*]

Senator Pate: There is one clarification I would like when I have finished my submission. My understanding is that we passed the bill clause by clause without amendment. Then the request was made for a procedural review, as you've mentioned, and then I actually offered that the PBO should do this. If we recall, that's exactly how this happened.

The procedure — it seems clear — is that the Speaker should be making the decision. But for those who weren't here at the time this bill was introduced, I do feel it is important to give a little context.

This bill actually represents the amendments that the Senate made to Bill C-83 back in 2018-19. They were amendments that passed the Senate and then went to the House of Commons and were rejected by the House of Commons. Those of you who were there will remember that the initial vote was to Ping-Pong it back. But because we were at the end of the session, we didn't do that, and the bill went through without the Senate amendments in the final instance.

Senator Josée Forest-Niesing, Senator Marty Klyne and several other senators said a number of us were really concerned about what this would mean for prisoners in terms of the implementation of this new legislation, which was supposed to get rid of segregation, and about the rejection of our amendments to increase the off-ramps for Indigenous people and Black people, in particular, and for those with mental health issues.

With that in mind, we did a monitoring exercise. Senator Marty Klyne, some of you will remember, was the actual sponsor of Bill C-83, but he recognized there were some concerns. We documented that. Then Senator Forest-Niesing decided to bring forward this bill. Sadly, she died. I took on the bill.

We named the bill, in part, "Tona's Law" because when the Senate Committee on Human Rights was reviewing the human rights of federally sentenced prisoners, a whole series of recommendations were included in this bill as well. They included increasing transfers out for mental health; increasing options to get out people who are racialized, particularly Indigenous and Black prisoners; enabling people to get faster

En ce sens, arrêter le projet de loi ici et décider de l'envoyer dans les limbes — ce que l'on fait — me semble présumer d'une décision ultérieure de la présidence du Sénat à ce sujet.

C'est le peu que je connais du dossier, alors je le partage.

[*Traduction*]

La sénatrice Pate : Il y a une précision que j'aimerais obtenir lorsque j'aurai terminé mon intervention. Nous avons adopté le projet de loi sans amendement à l'issue de l'étude article par article. Par la suite, une demande de révision a été formulée, comme vous l'avez mentionné, et j'ai alors proposé que le directeur parlementaire du budget s'en charge. Si nous nous souvenons bien, c'est exactement ce qui s'est passé.

La procédure — et cela semble clair — veut que la Présidente prenne la décision. J'estime toutefois important de situer les choses dans leur contexte au bénéfice de ceux qui n'étaient pas présents au moment où ce projet de loi a été mis de l'avant.

Ce projet de loi reprend en fait les amendements que le Sénat a apportés au projet de loi C-83 en 2018-2019. Ces amendements ont été adoptés par le Sénat, puis transmis à la Chambre des communes, qui les a rejetés. Ceux d'entre vous qui étaient présents se souviendront que le vote initial visait à renvoyer de nouveau le projet de loi. Mais comme nous étions à la fin de la session, nous ne l'avons pas fait et le projet de loi a finalement été adopté sans les amendements apportés par le Sénat.

La sénatrice Josée Forest-Niesing, le sénateur Marty Klyne et plusieurs autres sénateurs ont déclaré qu'un certain nombre d'entre nous étaient vraiment préoccupés par les répercussions qui découleraient, d'une part, de la mise en œuvre de ces nouvelles mesures législatives pour les détenus, qui étaient censés ne plus avoir à subir de périodes d'isolement, et, d'autre part, du rejet de nos amendements visant à augmenter les voies de sortie pour les Autochtones et les Noirs, en particulier, et pour ceux qui ont des problèmes de santé mentale.

En gardant cela à l'esprit, nous avons effectué un exercice de contrôle. Le sénateur Marty Klyne, dont certains d'entre vous se souviennent, était le parrain du projet de loi C-83, mais il a reconnu qu'il y avait des problèmes. Nous avons documenté le tout. La sénatrice Forest-Niesing a ensuite décidé de présenter ce projet de loi. Malheureusement, elle est décédée depuis, et j'ai pris le relais.

Nous avons pour ainsi dire baptisé le projet de loi, « Loi de Tona » parce que lorsque le Comité sénatorial des droits de la personne s'est penché sur les droits des prisonniers condamnés à une peine fédérale, toute une série de recommandations ont été incluses dans ce projet de loi également. Il s'agissait notamment d'augmenter les transferts pour des raisons de santé mentale, d'accroître les possibilités de faire sortir les personnes racisées,

reviews; and having judicial oversight. These are recommendations the Senate has already made in two forums, at least: one through the Human Rights Committee report and one through the amendments we made.

So we brought this forward. Since I introduced this bill, several other things have happened that are also germane. One, on Friday of this past week, the final report of the ministerial advisory committee for Bill C-83 was issued. This was the review committee set up by the minister to review these issues. The report says the government has not followed its own law, which it implemented, and that the committee's job is over. They are *functus officio* now; there is no longer a committee, and the government is left to operate lawlessly.

Those of you who were in the chamber two weeks ago heard the Deputy Chair of the Human Rights Committee ask Minister LeBlanc to come before the Human Rights Committee to talk about the inadequacy of the government's response to the report of the Human Rights Committee. He agreed to come. On Monday, we received a letter from him saying he was not coming and that he stood by the decision. I don't think it's accidental that it's in the wake of the report on Friday from the ministerial advisory committee.

We are now in a situation where there is virtually no oversight of corrections. The oversight mechanisms that were put in place, as reported by the minister's own advisory committee, are ineffective.

I have asked before the Finance Committee, this committee, the Social Affairs Committee and the Human Rights Committee where the government spent the money allocated to implement C-83. The government told us at the Legal Committee when we were examining Bill C-83 that it was going to spend funds on external mental health beds and on resources for Indigenous people through sections 29, 81 and 84. The only information they brought back was to say, "Oh, no, we never intended to spend it."

We have conflicting testimony from all these committees regarding Bill C-83. The government said they would spend the funds outside, \$9.2 million per year. Corrections cannot account for that money that was supposed to be used to fund external mental health beds — way less than any Royal Recommendation would require for this bill. They could not account for it, and when they finally did, in Finance Committee, they indicated they had spent it on a number of contracts.

en particulier les prisonniers autochtones et noirs, de permettre aux détenus de bénéficier d'une évaluation plus rapidement et de mettre en place un contrôle judiciaire. Ce sont des recommandations que le Sénat a déjà formulées sur au moins deux tribunes, soit dans le rapport du Comité des droits de la personne et par le truchement des amendements que nous avons apportés.

Nous avons donc présenté ce projet de loi. Depuis lors, plusieurs autres événements pertinents se sont produits. Notamment, pas plus tard que vendredi dernier, le rapport final du comité consultatif ministériel pour le projet de loi C-83 a été publié. Il s'agit du comité mis en place par le ministre pour examiner ces questions. Le rapport indique que le gouvernement n'a pas respecté la loi qu'il a lui-même mise en œuvre, et que le travail du comité consultatif est terminé. Il n'y a désormais plus de comité, et le gouvernement est laissé libre d'agir à sa guise en faisant fi de la loi.

Ceux d'entre vous qui étaient au Sénat il y a deux semaines ont entendu la vice-présidente du Comité des droits de la personne demander au ministre LeBlanc de se présenter devant le comité en question pour parler de l'insuffisance de la réponse du gouvernement au rapport de ce comité. Il a accepté de comparaître. Lundi, nous avons reçu une lettre de sa part nous indiquant qu'il ne viendrait pas et qu'il maintenait sa décision. Je ne pense pas que ce soit par hasard que cela faisait suite au rapport du comité consultatif ministériel diffusé vendredi.

Nous sommes maintenant dans une situation où il n'y a pratiquement aucune surveillance des services correctionnels. Comme l'a signalé le comité consultatif du ministre, les mécanismes de contrôle qui ont été mis en place sont inefficaces.

J'ai posé la même question au Comité des finances, à ce comité-ci, au Comité des affaires sociales et au Comité des droits de la personne pour savoir comment le gouvernement avait dépensé l'argent alloué à la mise en œuvre du projet de loi C-83. Lors de l'examen du projet de loi C-83 par le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, les représentants du gouvernement nous ont dit que l'on allait consacrer des fonds à des places à l'externe pour la santé mentale et à des ressources pour les populations autochtones en application des articles 29, 81 et 84. On nous a simplement indiqué depuis que l'on n'avait jamais eu l'intention de dépenser cet argent.

Nous avons entendu des témoignages contradictoires devant ces différents comités concernant le projet de loi C-83. Le gouvernement a déclaré qu'il dépenserait les fonds à l'externe à raison de 9,2 millions de dollars par année. Le Service correctionnel ne peut pas nous dire où est allé cet argent qui devait être utilisé pour financer des places en santé mentale à l'externe — pour une somme nettement inférieure à celle qui exigerait une recommandation royale pour le présent projet de loi. Ils ne pouvaient pas rendre des comptes à l'égard de l'utilisation de ces fonds, et lorsqu'ils l'ont finalement fait,

I've been doing this work, as you know, for a long time. I recognized that every single one of those contracts was a renewal. There were no new beds at all. We went back and challenged them, and they agreed that's what it was. So we have a huge issue of accountability arising.

To add to that, in June of this year, Madam Justice Pomerance, now of the Ontario Court of Appeal, then of the Ontario Superior Court, ruled in the case of Patrick Warren, an Indigenous man who had been declared a dangerous offender, that his treatment in corrections had been mostly in segregation, first by administrative segregation and then by Structured Intervention Units, or SIUs. It had been so wholly ineffective that she sentenced him to a hospital in Ontario. That is exactly what section 29 allows, but, normally, a judge would not be allowed. It is not the jurisdiction of a judge to issue that sentence. She ordered it. Corrections has appealed it. In the meantime, Mr. Warren is sitting in the Millhaven SIU, languishing, as are so many other people.

It was a very narrow decision; it applies only to him, but it sends a very clear message. In fact, I received messages from several judges last night because there is a training session in B.C. examining issues of prisoners with mental health issues. A whole bunch of judges are discussing why we need Bill S-230. Justice Pomerance mentions it in her decision.

I would very much appreciate this bill going back to the chamber. I am happy to have the discussion about the finances there.

As a final comment, sadly, Tona developed isolation-induced schizophrenia as a result of being kept in segregation. You may remember, she is a Sixties Scoop Indigenous woman. She has now been diagnosed with terminal cancer. So, yes, I would like to have a determination in the chamber hopefully before she dies. She is watching, and so are many others who have had horrific experiences like this.

I am quite happy to take it back to the chamber. I do not feel there is any reason to go further here, given what the table officers have said. I would very much welcome the opportunity to have that discussion in the Senate, particularly in light of all that has transpired since the need for this bill was first identified.

devant le Comité des finances, ils ont indiqué qu'ils les avaient consacrés à différents contrats.

Comme vous le savez, ce n'est pas d'hier que je m'intéresse à ces questions, et j'ai pu constater que chacun de ces contrats était en fait un renouvellement. Il n'y avait pas de nouveaux lits. Nous sommes revenus à la charge en les interrogeant à ce sujet, et ils ont reconnu que c'était bien le cas. Il y a donc un énorme problème de responsabilisation qui se pose.

Pour ajouter à cela, en juin de cette année, la juge Pomerance, qui siège maintenant à la Cour d'appel de l'Ontario, mais qui était alors à la Cour supérieure de l'Ontario, a noté que Patrick Warren, un Autochtone qui avait été déclaré délinquant dangereux, avait été principalement détenu en isolement, d'abord en isolement préventif, puis dans des unités d'intervention structurée. Ce traitement par les services correctionnels s'est révélé à tel point inefficace que la juge Pomerance a ordonné son transfert dans un hôpital ontarien. C'est exactement ce que permet l'article 29, mais, normalement, un juge n'y serait pas autorisé. Il n'est pas du ressort d'un juge de prononcer une telle sentence. C'est ce que la juge en l'espèce a ordonné. Les services correctionnels ont porté sa décision en appel. Entretemps, M. Warren est détenu à l'unité d'intervention structurée de Millhaven où, comme bien d'autres, il ne fait que se morfondre.

C'était une décision très ciblée qui ne s'appliquait qu'à ce détenu, mais elle envoie un message très clair. J'ai reçu pas plus tard qu'hier soir des messages de plusieurs juges qui participent en Colombie-Britannique à une session de formation sur la situation des prisonniers ayant des problèmes de santé mentale. Tout un groupe de juges discute des raisons pour lesquelles nous avons besoin du projet de loi S-230. La juge Pomerance le mentionne d'ailleurs dans sa décision.

J'aimerais beaucoup que ce projet de loi soit renvoyé à la Chambre du Sénat. Je souhaiterais que l'on discute là-bas de ses répercussions financières.

Je conclurais en vous disant que Tona a malheureusement développé une schizophrénie en raison de sa détention en isolement. Vous vous souvenez peut-être qu'il s'agit d'une femme autochtone victime de la rafle des années 1960. On vient de lui diagnostiquer un cancer en phase terminale. Alors, oui, j'ose espérer qu'une décision pourra être prise au Sénat pendant qu'elle est encore vivante. Elle nous regarde, tout comme beaucoup d'autres personnes qui ont vécu des expériences horribles comme la sienne.

Je suis tout à fait disposée à renvoyer la question à la Chambre du Sénat. Je ne pense pas qu'il y ait de raison pour nous d'aller plus loin, compte tenu de ce que les greffiers nous ont dit. Je serais très heureuse d'avoir l'occasion d'en discuter au Sénat, en particulier à la lumière de tout ce qui s'est passé depuis que la nécessité de ce projet de loi a été établie au départ.

Senator Batters: I have a couple of procedural notes on this. First of all, Bill C-83, which Senator Pate was just speaking about as the impetus for this bill being brought forward, was a government bill, of course. It was also initiated in the House of Commons, of course, because it was a “C” bill, so the same Royal Recommendation considerations as we are dealing with here did not exist with that bill.

The other thing I wanted to point to was the procedural note that we received from the Senate table officers. It did state in there that these types of Royal Recommendation issues are not often raised in committee, since the committee does not have the authority to make such a determination. Yet, the last page of this procedural note that they gave us, which is quite detailed and helpful, does say specifically that in the case of the Legal Committee:

. . . it has already adopted Bill S-230 without amendments, but agreed to postpone reporting the bill to the Senate until it receives additional information from the Parliamentary Budget Officer Although the committee has an obligation to report the bill to the Senate eventually, pursuant to rule 12-22(1), there is no reporting deadline.

And then it says:

At this stage, the committee has the option to wait for additional information before proceeding with a specific course of action, or alternatively, it could consider one of the following options

It does list, as the fourth option from the table officers, this:

The committee could decide to adopt a report recommending that the Senate not proceed further with the bill, in which case it could identify concerns about the need for a Royal Recommendation as the reason for making such a recommendation.

Given that option, which we have been very clearly given from the Senate table officers, I think it is very clearly within our ability to do that should we want to.

The Chair: Let me invite Senator Oudar and then maybe I can suggest a way forward in our decision making.

[Translation]

Senator Oudar: I would like everyone to have a chance to speak, so I will yield the floor to you.

La sénatrice Batters : J’ai quelques remarques d’ordre technique à faire à ce sujet. Tout d’abord, le projet de loi C-83, dont la sénatrice Pate vient de dire qu’il était à l’origine de celui-ci, était bien sûr un projet de loi du gouvernement. Il a en outre été présenté à la Chambre des communes, comme l’indique le « C » initial. En conséquence, les considérations dont nous traitons aujourd’hui relativement à une éventuelle recommandation royale ne s’appliquaient pas à ce projet de loi.

Je voulais aussi parler de la note de procédure que nous avons reçue des greffiers du Sénat. Il y est indiqué que les questions de ce genre touchant la recommandation royale ne sont pas souvent soulevées en comité, étant donné que les comités n’ont pas le pouvoir de prendre de telles décisions. Il est pourtant précisé à la dernière page de cette note de procédure assez détaillée et utile que le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles :

. . . a déjà adopté le projet de loi S-230 sans amendement, mais a convenu d’attendre de faire rapport du projet de loi au Sénat jusqu’à ce qu’il ait reçu des informations supplémentaires de la part du directeur parlementaire du budget ... Même si le comité a l’obligation de faire rapport du projet de loi au Sénat, conformément à l’article 12-22(1) du Règlement, il n’y a pas de date limite pour faire ce rapport.

Et on peut lire ensuite :

À ce stade, le comité peut attendre de recevoir les informations supplémentaires avant de prendre des mesures précises ou, sinon, envisager l’une des options suivantes . . .

Les greffiers au Bureau proposent ce qui suit à titre de quatrième option :

Le comité pourrait décider d’adopter un rapport dans lequel il recommanderait au Sénat de cesser l’étude du projet de loi. Dans tel cas, le comité pourrait identifier ses préoccupations quant à la nécessité d’une recommandation royale comme motif derrière cette recommandation.

Compte tenu de cette option, qui nous a été très clairement énoncée par les greffiers du Sénat, je pense qu’il nous est de toute évidence possible de le faire si nous le souhaitons.

Le président : Permettez-moi de donner la parole à la sénatrice Oudar et peut-être pourrai-je ensuite suggérer une voie à suivre dans notre prise de décision.

[Français]

La sénatrice Oudar : Je voudrais permettre à tout le monde de parler, alors je vous redonne mon droit de parole.

[English]

Senator Clement: I would like to get on the record on the issue of this bill and the support that I had for it initially and that I continue to have, especially in light of the fact that the government has issued *Canada's Black Justice Strategy* in June of this year with 114 recommendations. Number 96 clearly speaks to limiting the use of Structured Intervention Units for Black prisoners. A lot of the issues just discussed by Senator Pate are clearly included in the *Black Justice Strategy*.

I will continue to speak of the *Black Justice Strategy* at every opportunity that I have, at this table and in the chamber, so I'm doing it here on the record in support of this bill.

The Chair: Thank you. The list is building.

[Translation]

Senator Audette: I understand that there are various options. In my view, the third option would exclude a part of the population that has no voice, that is not able to come here and highlight that the number of incarcerated people has never been so high, a part of the population that, despite people's good intentions, has been judged in a biased manner all too often. My view is that, given the major investigation into missing and murdered Indigenous women and girls, and knowing that Indigenous people have been tried and given overly long sentences — all while not being guilty at the end of the day — change is taking too long. I think that, whether we like it or not, this responsibility falls on our shoulders. I can't speak for you, but I want the bill to continue making its way through the democratic process. I want the bill to make it to the chamber so that we can debate it, discuss it and ensure that silent voices are heard in this space to the greatest extent possible.

[English]

Senator Tannas: I listened carefully. Thank you, Senator Pate, for that context, which I think is helpful to new members. It is also helpful to those watching.

You spoke very well of the failures that you have borne witness to for your entire career in the prison system. The fact is that we have this issue where the Senate cannot initiate bills that cost money. While I know we have something out there in reference to a bill that's going to cost \$8 million — and it is a government bill — this is, potentially, orders of magnitude larger, and particularly when you consider what it is you're

[Traduction]

La sénatrice Clement : Je voudrais m'exprimer sur ce projet de loi et sur le soutien que je lui ai apporté au départ et que je continue de lui apporter, en particulier à la lumière du fait que le gouvernement a publié en juin de cette année la *Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires*, qui renferme 114 recommandations. La recommandation 96 vise expressément à limiter le recours aux unités d'intervention structurée pour les détenus noirs. Un grand nombre des questions abordées par la sénatrice Pate sont manifestement visées par la *Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires*.

Je continuerai à parler de la *Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires* chaque fois que j'en aurai l'occasion, sur cette tribune comme à la Chambre du Sénat, et je le fais ici pour appuyer ce projet de loi.

Le président : Merci. Ma liste d'intervenants s'allonge.

[Français]

La sénatrice Audette : Je comprends qu'on a des options. La troisième, pour moi, c'est comme enlever une partie de la population qui n'a pas de voix, qui n'a pas la capacité de se rendre jusqu'ici et de nous rappeler que le nombre de personnes incarcérées n'a jamais été aussi élevé et qu'on a trop souvent été jugé avec des biais, même si les gens ont parfois de bonnes intentions. À mon avis, après une grosse enquête sur les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues, sachant que des Autochtones ont été jugés, puis emprisonnés trop longtemps — et qu'ils n'étaient pas coupables, en fin de compte —, le changement arrive trop tard. Je pense qu'on a aussi cette responsabilité, même si on ne l'aime pas. Je ne peux pas parler pour vous, mais moi, je veux que le projet de loi chemine dans le processus démocratique, donc qu'il se rende jusqu'à la Chambre, pour que nous puissions en débattre, échanger et porter des voix silencieuses qui seront entendues le plus loin possible dans cet espace.

[Traduction]

Le sénateur Tannas : J'ai écouté attentivement. Merci, sénatrice Pate, pour cette mise en contexte qui, je pense, est utile aux nouveaux membres du comité ainsi qu'à ceux qui suivent nos délibérations.

Vous avez très bien parlé des lacunes dont vous avez été témoin pendant toute votre carrière dans le système pénitentiaire. Le fait est que le Sénat ne peut pas présenter des projets de loi prévoyant l'affectation de fonds. Je sais qu'il est question d'un projet de loi qui va entraîner des dépenses de 8 millions de dollars — et il s'agit d'un projet de loi gouvernemental —, mais ce projet de loi ci pourrait ouvrir la voie à des déboursés

looking for, that's where the big money is that they don't have and don't want to spend.

I will make the motion if it is appropriate. I know Senator Batters may want to make the opposite motion, so it either wins or loses. I move that the committee report the bill with no amendments but with an observation that tells the story of the receipt of the Royal Recommendation, the discussion and that we have a concern that is best addressed in the chamber, and that we append the PBO report and even the relevant recommendations we got from the committee's table officers if you thought that was necessary. Basically, we append everything as transparently as possible and pass it through to the Senate.

The Chair: We don't actually have the language for such an observation. From your description, I anticipate you haven't prepared one, but perhaps you have.

This may not be the route suggested by Senator Batters, but I will take that as a motion on the floor for observation language to be crafted concisely in a little break, but we have the sense of the motion, I think.

Senator Simons: I was just going to say we should have a motion before we have any more discussion.

The Chair: I'm sorry. I misunderstood what you were asking.

Senator Simons: I was frustrated that we didn't have a motion on the floor. Now that we have a motion on the floor, I'm a happy camper.

[*Translation*]

Senator Carignan: I believe the arguments justify highlighting the need for a Royal Recommendation. To respond to Senator Miville-Dechêne, I would say that the question of a Royal Recommendation can be brought up prior to any vote, at any stage involving a vote. That would describe the current stage.

Having said that —

[*English*]

The Chair: Could I take that as a point of order here, in a way?

Senator Carignan: No, I will continue.

beaucoup plus considérables, surtout compte tenu de ce que l'on cherche à réaliser et des dépenses importantes qui y sont associées et que l'on ne veut pas engager par ailleurs.

Je vais présenter une motion si c'est ce qu'il convient de faire. Je sais que la sénatrice Batters voudra peut-être présenter une motion allant dans le sens contraire, si bien qu'il y aura des gagnants et des perdants. Je propose que le comité fasse rapport du projet de loi sans amendement, mais avec une observation traitant de l'obtention de la recommandation royale, des discussions à ce sujet et du fait que nous souhaiterions que l'on en débâte à la Chambre du Sénat. Je propose également que nous annexions le rapport du directeur parlementaire du budget et même les recommandations pertinentes que nous avons reçues des greffiers au Bureau, si vous le jugez nécessaire. En fait, nous annexons tout ce que nous avons de la manière la plus transparente possible et nous transmettons le tout au Sénat.

Le président : Nous n'avons pas le libellé d'une telle observation. D'après ce que vous avez dit, j'imagine que vous n'avez pas préparé de texte, mais peut-être l'avez-vous fait.

Ce n'est peut-être pas ce que la sénatrice Batters a proposé, mais je vais considérer qu'il s'agit d'une motion à l'étude. L'observation sera rédigée de façon concise pendant une petite pause, mais je pense que nous comprenons le sens de la motion.

La sénatrice Simons : J'allais justement dire que nous devrions avoir une motion avant de poursuivre la discussion.

Le président : Je suis désolé. J'ai mal compris ce que vous demandiez.

La sénatrice Simons : J'étais frustrée que nous n'ayons pas de motion. Maintenant que nous en avons une, je suis contente.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je pense qu'il y a suffisamment d'arguments pour soulever la nécessité de la recommandation royale. Pour répondre à la sénatrice Miville-Dechêne, la question de la recommandation royale peut être soulevée avant tout vote, à toute étape où il y a un vote. Nous y sommes actuellement.

Cela dit —

[*Traduction*]

Le président : Est-ce que je peux considérer cela comme un rappel au Règlement, en quelque sorte?

Le sénateur Carignan : Non, je vais poursuivre.

[*Translation*]

As for the proposal itself, in my view, it is essential to highlight the issue under debate, either here or in the chamber. There should be a link showing that the committee had certain reservations, that it obtained information about the costs, and that there is clearly still an issue that is worrying the committee and that must be discussed in the Senate. If Senator Tannas agrees, I can get behind that, even if my personal view is that the bill is not acceptable. We will have that debate in the chamber.

[*English*]

The Chair: If I understand correctly, we can craft an observation along those lines that meet Senator Carignan's concern that this be information provided to the Senate on the basis of information provided to us by the Parliamentary Budget Officer. I would be uncomfortable trying to prejudge the point about Royal Recommendation, but we could craft something that identifies this point, and it could be short — I know Senator Batters encourages short observations. We could produce a link to the report, which would save us from having to crank it out. The magic of technology could save us the burden, and Senator Batters could celebrate another short observation. Are we comfortable moving in that direction?

Senator Pate: If the link is to suggest that a question was raised at committee as to whether a Royal Recommendation was required or not, that's fine, but I would certainly take issue with some of the numbers that have been bandied about because \$6.8 million, which is what he said was the cost — and I'm happy to debate this in the chamber as what I see as incorrect in some of those — but even so, \$6.8 million is less than 1% of the budget of Correctional Service Canada, and the amount they have not been able to account for is way higher than that. The PBO was clear that it's optional whether some other expenses would come into effect, and the option would basically depend on what the government decides to do.

If we are talking about \$6.8 million, that's fine, but if people want to start bandying around numbers, I suggest we leave that for the chamber. So if the observation says that the question about whether Royal Recommendation is needed was raised, and that's part of the reporting back, that's fine with me.

The Chair: We are in a small bind because we don't actually have the text of the observation, and I think there is a degree of delicacy to the language needed.

We have a couple of options. We can propose that we adopt this with the understanding or with a motion that the language of the observation be approved at the steering committee. Are we

[*Français*]

Quant à la question de la proposition, à mon avis, il faut absolument la soulever. Que ce soit au comité ou à la Chambre, il doit y avoir un lien pour indiquer que le comité a des réserves, qu'il a obtenu l'information sur le coût, que manifestement, un enjeu inquiète le comité et qu'il faudra en discuter au Sénat. Si le sénateur Tannas est d'accord, je peux me rallier à cela, même si je crois que ce projet de loi est inadmissible. On fera l'argumentation à la Chambre.

[*Traduction*]

Le président : Si je comprends bien, nous pouvons formuler une observation dans ce sens qui répond à la préoccupation du sénateur Carignan. Il s'agit de fournir de l'information au Sénat sur la base des renseignements que nous a donnés le directeur parlementaire du budget. Je ne serais pas à l'aise d'essayer de préjuger de ce qui a été dit au sujet de la recommandation royale, mais nous pourrions rédiger quelque chose qui en fait mention, et ce pourrait être bref — je sais que la sénatrice Batters préconise la rédaction de brèves observations. Nous pourrions inclure un lien vers le rapport, ce qui nous éviterait d'avoir à produire le tout. La magie de la technologie pourrait nous épargner ce fardeau et la sénatrice Batters pourrait se réjouir du fait que nous rédigeons une autre brève observation. Sommes-nous prêts à aller dans cette direction?

La sénatrice Pate : Si le lien consiste à indiquer qu'une question a été soulevée en comité, à savoir si une recommandation royale est nécessaire ou non, c'est bien. Or, certains des chiffres qui ont été avancés me posent problème, car les 6,8 millions de dollars, soit le coût qu'il a indiqué — et je serai heureuse d'en débattre à la Chambre du Sénat, car je considère que l'information est incorrecte dans certains cas —, représentent moins de 1 % du budget de Service correctionnel Canada, et le montant que l'on n'a pas été en mesure de comptabiliser est beaucoup plus élevé que cela. Le directeur parlementaire du budget a clairement indiqué que l'entrée en jeu d'autres dépenses était optionnelle et que tout dépendait essentiellement de ce que le gouvernement décidait de faire à cet égard.

Si nous parlons de 6,8 millions de dollars, c'est bien, mais si des gens veulent commencer à avancer des chiffres, je suggère qu'on laisse la Chambre du Sénat le faire. Donc, si l'on indique dans l'observation que la question de savoir si une recommandation royale est nécessaire a été soulevée et que c'est inclus dans ce sur quoi nous ferons rapport, cela me convient.

Le président : Nous sommes un peu coincés parce que nous n'avons pas le texte de l'observation et je pense qu'il faut faire preuve d'un certain tact dans la formulation.

Deux ou trois options s'offrent à nous. Nous pouvons proposer d'adopter ceci en présentant une motion ou en sachant que la formulation de l'observation devra être approuvée par le comité

moving in the direction where we might achieve a degree of consensus? I will still invite each of you to speak before we close the door on this.

Senator Simons: This is really important, and I don't think anybody has quoted this. The introduction to the PBO report clearly says:

. . . this does not mean that the bill authorizes any additional spending. Rather the direct cost of the bill represents an opportunity cost – the resources which would be needed to comply with the new obligations, and which may no longer be available for other responsibilities.

The bill does not authorize any additional spending. That is his conclusion. When we are crafting that observation — and I think it would be fine to let the language be approved at steering — I mean, he says, hypothetically, in a perfect world in which Kim Pate was perfectly happy, they would need to spend billions of dollars, but that's not actually what the bill authorizes.

The Chair: There seems to me there's an attractive argument to provide that linkage to the report. With the greatest respect, it enables us not to relitigate this question here because, if it gets raised, we'll have an opportunity to litigate it somewhere else. I think we're getting close.

[Translation]

Senator Dalphond: I agree that we should report the bill. We spoke about this previously.

The report would not include amendments, nor would it be unanimous. I believe there were dissenting voices. I proposed a number of amendments to Senator Pate that she decided not to proceed with. I support sending the bill back to the Senate, where it should be debated. As for the question of finances, even if you did deliver a ruling, Mr. Chair, it would not bind the Speaker of the Senate, who would have to decide, after hearing from people who are not present today, whether or not a Royal Recommendation is required. I do not want to force you to deliver a ruling now when the Speaker herself is examining the same issue in relation to Bill S-15 and will be setting out guidelines that will inform our work going forward.

The bill should be sent back to the chamber, where this kind of debate should take place with all senators present. I agree that it should go back. It was suggested that the committee request a study from the Parliamentary Budget Officer and that the study be attached to the committee's report. It's very simple, it's two lines. We don't need to design a camel, a horse or anything else together. We don't need to say how long our observation will be

directeur. Pourrions-nous parvenir à un certain consensus? Je vais encore inviter chacun d'entre vous à s'exprimer avant que nous ne mettions un terme à la discussion.

La sénatrice Simons : C'est très important, et je ne pense pas que quelqu'un l'ait cité. Voici ce que l'on indique clairement dans l'introduction du rapport du directeur parlementaire du budget :

Cela ne signifie [...] pas que le projet de loi autorise des dépenses supplémentaires. En fait, le coût direct du projet de loi représente un coût de renonciation correspondant aux ressources qui seraient nécessaires pour satisfaire aux nouvelles obligations et qui pourraient ne plus être disponibles pour s'acquitter d'autres responsabilités.

Le projet de loi n'autorise pas de dépenses supplémentaires. Telle est la conclusion du directeur parlementaire du budget. Lorsque nous élaborerons l'observation — et je pense qu'il serait bon que la formulation soit approuvée par le comité directeur... Il dit que, hypothétiquement, dans un monde idéal où Kim Pate serait parfaitement heureuse, il faudrait dépenser des milliards de dollars, mais ce n'est pas ce que le projet de loi autorise en réalité.

Le président : Il me semble que l'idée de fournir ce lien avec le rapport est intéressante. Avec tout le respect que je vous dois, cela nous permet de ne pas réexaminer la question ici, car, si elle est soulevée, nous aurons l'occasion d'en débattre ailleurs. Je pense que nous nous rapprochons du but.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Je suis d'accord pour qu'on rédige le rapport. On en avait discuté la première fois.

C'est un rapport sans amendement, mais il n'est pas unanime. Je pense qu'il y avait de la dissension. J'avais proposé à la sénatrice Pate plusieurs amendements qu'elle n'a pas jugé utile de faire. Je suis d'accord pour que le projet de loi retourne à la Chambre, où les débats doivent se faire. Pour la question financière, même si vous la tranchez, monsieur le président, cela ne lierait pas la Présidente de la Chambre, qui devra statuer, après avoir entendu d'autres personnes que ceux qui sont ici aujourd'hui, si la recommandation royale est requise ou non. Je ne veux pas que vous soyez obligé de rendre une décision maintenant quand la Présidente elle-même se penche sur la même question dans le cadre du projet de loi S-15 et qu'elle nous donnera des paramètres qui guideront la suite.

Le projet de loi mérite de retourner à la Chambre, où ce genre de débat doit se faire avec tous les sénateurs et sénatrices présents. Je suis d'accord pour qu'on y retourne. Il a été suggéré que le comité demande une étude du directeur parlementaire du budget et que cette étude soit attachée au rapport du comité. C'est très simple, ce sont deux lignes, et on n'a pas besoin de dessiner ensemble un chameau ou un cheval ou autre chose, de

or what the introduction to the Parliamentary Budget Officer's report means or doesn't mean. I'd avoid getting into that, because it won't put an end to the debate anyway.

[*English*]

The Chair: Just before I call on Senator Oudar and Senator Batters, the tenor of the discussion appears to be that we would look to a motion that I report the bill without amendment but with observations in accordance with the tenor captured in this conversation and with the final version to be approved by the steering committee.

Does that sound like a motion — subject to further conversation — that we may be comfortable with?

[*Translation*]

Senator Oudar: I agree. We just need to be sure that we've exhausted all other solutions. I understand that we're not in a situation where we'd make an amendment to the bill that would reduce the costs, eliminate them or make them more acceptable. Far be it from me to encroach on the Speaker of the Senate's role — which is not my intention — but I agree with attaching the Parliamentary Budget Officer's report. However, we all know what happens next. As a jurist, I am well aware that any bill that puts a strain on the public purse cannot be accepted.

Before we proceed with this solution, have we ruled out the possibility of making amendments to the bill we're currently studying in committee? I'm going to side with the majority. I'm just asking the question to make sure we've exhausted the other solutions.

[*English*]

The Chair: I think it is fair to say in answer to that question that no amendments were proposed at committee, and so we moved, therefore, onto adoption of the bill without amendment, and that's where we still are presently.

Senator Carignan: With the observation?

The Chair: With the observation, today, along the tenor that we have discussed, maybe borrowing from the artful language of Senator Dalphond.

Senator Batters: I just want to make sure that such an observation would reference that at least some members of this committee think that this PBO report lends the necessity of a Royal Recommendation so it makes some sense to the Senate why we are attaching a PBO report and why this is happening.

dire combien de lignes notre observation aura, ce que l'introduction du rapport du directeur parlementaire du budget veut dire ou non. J'évitais de débattre là-dessus, car cela ne mettra pas fin au débat de toute façon.

[*Traduction*]

Le président : Avant que je cède la parole aux sénatrices Oudar et Batters, selon la teneur de la discussion, il semble que nous parlions d'une motion visant à ce que je fasse rapport du projet de loi sans amendement, mais avec des observations qui reflètent la teneur de la présente discussion. La version finale serait approuvée par le comité directeur.

S'agit-il d'une motion — sous réserve de la poursuite de la discussion — qui pourrait nous convenir?

[*Français*]

La sénatrice Oudar : Je suis d'accord. Il faut juste être sûr qu'on a épuisé toutes les autres solutions. Je comprends qu'on n'est pas non plus dans une solution où on apporterait un amendement au projet de loi qui diminuerait les coûts, les annulerait ou le rendrait plus acceptable. Sans vouloir usurper le rôle de la Présidente du Sénat — loin de moi l'idée de le faire —, je suis d'accord pour joindre le rapport du directeur parlementaire du budget, mais on connaît la suite. Comme juriste, je sais bien que tout projet de loi qui grève le Trésor public ne peut pas être admissible.

Avant d'aller vers cette solution, est-ce qu'on a écarté la possibilité de faire des amendements au projet de loi que nous étudions actuellement au sein du comité? Je vais me ranger à la majorité. Je pose juste la question pour m'assurer qu'on a épuisé les autres solutions.

[*Traduction*]

Le président : Je pense qu'il est juste de dire, en réponse à la question, qu'aucun amendement n'a été proposé en comité et que nous sommes donc passés à la question de l'adoption du projet de loi sans amendement. Nous en sommes encore là.

Le sénateur Carignan : Avec l'observation?

Le président : Avec l'observation, aujourd'hui, dans la même veine que ce dont nous avons discuté, en empruntant peut-être la formulation astucieuse du sénateur Dalphond.

La sénatrice Batters : Je veux simplement m'assurer que dans une telle observation, on mentionne que certains membres du comité pensent que le rapport du directeur parlementaire du budget fait ressortir la nécessité d'une recommandation royale, de sorte que le Sénat comprenne pourquoi nous annexons un rapport du directeur parlementaire du budget et pourquoi il en est ainsi.

Also, as to the comments that Senator Simons made about how the PBO's report says that there is no direct cost, actually, as I'm just looking at this, the very first highlight says, "The direct cost of new activities required by Bill S-230 is estimated to be \$6.8 million annually."

Senator Simons: That's not what I said.

Senator Batters: Okay, I'd have to look back at the transcript, but the summary table also lists direct costs of \$6.8 million, with the cost of the policy in the second table being up to \$2 billion.

There is obviously a big gap there, but I just wanted to make those points.

The Chair: I think what we should try to avoid is summarizing what is in the PBO report. People will be able to read that along those lines.

Are we close?

Senator Simons: What I said, for the record, Mr. Chair — and I read directly from the text — is, ". . . this does not mean that the bill authorizes any additional spending." That is an exact quote. It's from the introduction.

That is what I said on the record. Those are the words of the PBO report. I just don't appreciate the insinuation that I misled the committee.

The Chair: We are at the stage now of trying to see if we can get a consensus or at least vote. I will try to describe that motion again.

Is it agreed that I report this bill without amendment but with observations in accordance with the tenor of this conversation and which will include a link to the PBO report that we have already discussed?

Is it agreed?

[*Translation*]

Senator Carignan: However, we need to explain that the question of Royal Recommendation was raised, hence the request for the report, as Senator Batters explained. This also explains the delay between the end of the study, the passage of the bill and the report.

[*English*]

The Chair: I think there is a way to say that in neutral language.

Par ailleurs, la sénatrice Simons a dit que dans le rapport du directeur parlementaire du budget, on indique qu'il n'y a pas de coût direct. En fait, je viens de regarder et la première chose que l'on dit dans la partie intitulée « Faits saillants », c'est que « [l]e coût direct des nouvelles activités requises par le projet de loi S-230 est estimé à 6,8 millions de dollars par an. »

La sénatrice Simons : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

La sénatrice Batters : D'accord, alors il faudrait que je consulte la transcription, mais dans le tableau sommaire, on indique qu'il y a des coûts directs de 6,8 millions de dollars, puis, dans le deuxième tableau, que le coût de la politique s'élève à 2 milliards de dollars.

Il y a manifestement un écart important, mais je tenais à le souligner.

Le président : Je pense que nous devrions essayer d'éviter de résumer le contenu du rapport du directeur parlementaire du budget. Les gens pourront le lire.

Sommes-nous près du but?

La sénatrice Simons : Ce que j'ai dit, aux fins du compte rendu, monsieur le président — et j'ai lu le texte directement —, c'est : « [c]ela ne signifie [...] pas que le projet de loi autorise des dépenses supplémentaires. » C'est une citation exacte tirée de l'introduction.

Voilà ce que j'ai dit. C'est ce qui est écrit dans le rapport du directeur parlementaire du budget. Je n'aime pas que l'on insinue que j'ai induit le comité en erreur.

Le président : Nous en sommes au stade où nous essayons de voir si nous pouvons obtenir un consensus ou au moins passer au vote. Je vais essayer d'expliquer à nouveau la motion.

Est-il convenu que je fasse rapport au Sénat du projet de loi sans amendement, mais avec des observations correspondant à la teneur des discussions et un lien vers le rapport du directeur parlementaire du budget dont nous avons déjà discuté?

Êtes-vous d'accord?

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Par contre, il faut qu'on explique que la question de la recommandation royale a été soulevée, d'où la demande du rapport, comme la sénatrice Batters l'a expliqué. Cela explique aussi pourquoi il y a un délai entre la fin de l'étude, l'adoption du projet de loi et le rapport.

[*Traduction*]

Le président : Je pense qu'il y a une façon de le dire de façon neutre.

Senator Carignan: Neutrality is really important. I agree with you.

The Chair: Your point will rely on the skill of Senator Batters of ensuring that the language is suitably neutral.

Senator Pate, you are the sponsor. I give you the last word. I took it that we voted on this.

Senator Pate: I am happy to have neutral language. I think it may help people understand how amenable I am to this. It was me who recommended that we do a PBO report. That wasn't something that the committee somewhere else — I said, "Let's get a PBO report to discuss it."

I am quite happy to say that the discussion of a Royal Recommendation by the committee led to the recommendation by the sponsor that we get a PBO report, and here it is attached.

The Chair: We will do a little bit of work on the language in short order.

Let me just return to the vote. Is it agreed that I report the bill without amendment but with observations in accordance with the tenor of the conversation that has preceded the vote?

Agreed or not?

Senator Simons: We voted, didn't we?

The Chair: Well, to be fair to Senator Carignan, he wanted to have an intervention, and I think he had one.

Is it on division or not?

Senator Carignan: For me, that's on division.

The Chair: On division.

Is it agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the observations being appended to the report in both official languages, taking into consideration today's discussion with any necessary editorial, grammatical or translation changes, as required?

Hon. Senators: Agreed.

Le sénateur Carignan : La neutralité est un élément vraiment important. Je suis d'accord avec vous.

Le président : Concernant le point que vous soulevez, nous nous en remettons aux compétences de la sénatrice Batters pour veiller à ce que le libellé soit neutre comme il se doit.

Sénatrice Pate, vous êtes la marraine. Je vous donne le dernier mot. J'ai cru comprendre que nous avions voté sur la question.

La sénatrice Pate : Je suis heureuse que la formulation soit neutre. Je pense que cela peut aider les gens à comprendre à quel point je suis ouverte à cet égard. C'est moi qui ai recommandé que nous demandions au directeur parlementaire du budget de produire un rapport. Ce n'est pas quelque chose que le comité... J'ai dit : « Demandons au directeur parlementaire du budget de produire un rapport pour en discuter. »

Je suis ravie de dire que la discussion qu'a eue le comité au sujet d'une recommandation royale a amené la marraine du projet de loi à recommander que nous obtenions un rapport du directeur parlementaire du budget, qui accompagne maintenant le tout.

Le président : Nous allons travailler un peu à la formulation sous peu.

Permettez-moi de revenir au vote. Est-il convenu que je fasse rapport au Sénat du projet de loi sans amendement, mais avec des observations correspondant à la teneur des discussions qui ont précédé le vote?

Êtes-vous d'accord ou non?

La sénatrice Simons : Nous avons voté, n'est-ce pas?

Le président : Eh bien, c'est pour être juste envers le sénateur Carignan. Il voulait intervenir et je crois qu'il l'a fait.

Avec dissidence ou non?

Le sénateur Carignan : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence.

Est-il convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale des observations qui seront annexées au rapport, dans les deux langues officielles, en tenant compte de la discussion d'aujourd'hui et en apportant tout changement nécessaire lié à la forme, à la grammaire ou à la traduction?

Des voix : Oui.

The Chair: Thank you, senators. That concludes all of the business we needed today. I appreciate the richness of the dialogue and the mutual respect that has occurred on a delicate matter.

(The committee adjourned.)

Le président : Merci, sénateurs. Voilà qui conclut tous les travaux que nous avons à accomplir aujourd'hui. Je salue la richesse des discussions et le respect mutuel dont vous avez fait preuve sur une question délicate.

(La séance est levée.)
